



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2016, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02037776

HAL Id: hceres-02037776

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037776v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Bretagne-Sud - UBS

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit économie gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne-Sud - UBS

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence de *Droit* de l'UBS est structurée en deux parcours, dès la première année de licence (L1), *Droit approfondi* et *Droit et gestion*, le second assurant une double compétence qui assure une mutualisation avec la licence *Economie et gestion* au diapason d'une composante de formation dédiée au domaine de formation droit-économie-gestion. L'architecture de chaque semestre repose sur 6 unités d'enseignement (UE) réparties en unités d'enseignement « obligatoires », unités d'enseignement « de parcours ou de spécialité » et unités d'enseignement « complémentaires ».

Cette construction binaire se complexifie en troisième année de licence (L3) avec l'apparition de profils (*Profil privatiste*, *Profil publiciste*, *Profil mixte*) où le parcours *Droit et gestion* n'apparaît plus qu'au sein du *Profil privatiste*, la différenciation entre profils prenant le dessus sur la notion de parcours de formation.

La formation amène principalement les diplômés à poursuivre leurs études en master.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* de l'université de Bretagne-Sud permet l'acquisition des connaissances et compétences juridiques fondamentales : le projet pédagogique satisfait aux standards méthodologiques et académiques requis pour ce diplôme. L'organisation des enseignements vise à la progressivité attendue entre les trois années et le programme mis en place ainsi que l'équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés répondent aux objectifs affichés. Les enseignements de sciences sociales, économiques, d'histoire et de culture générale complètent avantageusement les enseignements fondamentaux juridiques en n'oubliant pas l'acquisition de compétences transversales. Le pilotage est clairement établi avec un souci de précision dans l'exposé des tâches conférées et la composition équilibrée de l'équipe pédagogique est également à souligner.

La division en deux parcours dès la première année est d'une réelle pertinence. L'aménagement de la troisième année souffre de l'ambiguïté représentée par la notion de profil dont on voit difficilement la démarcation d'avec la notion de parcours et qui finalement aboutit à affaiblir le parcours *Droit et gestion* intégré au sein de l'un des trois profils. L'autre parcours (*Droit approfondi*) suggère un approfondissement du droit, certes dans sa différenciation d'avec le parcours *Droit et gestion*, mais qui n'existe pas en revanche si on le compare au schéma classique d'une licence en *Droit*.

La correspondance entre le nombre de crédits attribués aux enseignements et les coefficients n'est pas facile à saisir et manque d'éclaircissement alors qu'a été fait le choix d'une dissociation crédits/coefficients. L'enseignement des langues est obligatoire, conforté par la possibilité de choix d'une seconde langue vivante. La politique se veut volontariste avec la mise en place de groupes de niveaux, l'accent porté sur l'anglais juridique, l'auto-apprentissage via Moodle et l'incitation à la certification de compétence en langues de l'enseignement supérieur (CLES) nonobstant, s'agissant de cette dernière, une absence regrettable de données chiffrées (taux de participation et de réussite).

Le suivi des étudiants est mis en avant, donnant lieu à de multiples initiatives. Il existe depuis déjà un certain nombre d'années. En dépit de cette ancienneté, il est difficile d'en apprécier les effets faute d'éléments précis ou d'illustrations pertinentes, la présentation étant trop souvent lapidaire.

Si la professionnalisation est prise en compte et adaptée comme il se doit à une logique de cycle généraliste, son insertion s'avère perfectible, ne serait-ce que par l'institution envisageable d'un dispositif type projet professionnel et personnel et/ou d'un stage, fût-il modeste et axé sur la découverte, assorti d'un minimum de crédits. La montée en puissance du conseil de perfectionnement doit contribuer à mieux structurer la démarche préparatoire à l'insertion professionnelle.

De même, si l'évaluation des étudiants n'est pas omise, le dossier ne permet pas d'en appréhender les effets faute de données factuelles comme les taux de réponses ou de satisfaction. Les effectifs ainsi que les taux de réussite, satisfaisants dans l'ensemble, ne sont pas commentés.

De façon générale, le dossier s'avère incomplet tant sur le plan des paramètres communiqués (le tableau récapitulatif de l'insertion et de la poursuite d'études est vide, le dossier mentionne juste la poursuite d'études en master pour 80 à 90% des étudiants titulaires de la licence) que sur celui du commentaire fourni.

Points forts :

- Originalité du parcours *Droit et gestion*.
- Une politique soutenue de l'enseignement des langues.

Points faibles :

- Organisation confuse entre parcours et profils pour la licence 3.
- Absence de dispositif type projet professionnel et personnel et/ou stage.
- Absence de données chiffrées sur de nombreux points et manque d'analyses des dispositifs mis en place.

Recommandations :

- Il faudrait revoir la correspondance ECTS (*European credits transfer system*) et coefficients.
- Il conviendrait de suivre et d'analyser les résultats sur le devenir de la cohorte des étudiants mise en place par l'observatoire de l'insertion professionnelle.
- Il serait bon, à l'avenir, de veiller à rendre un dossier davantage alimenté en données précises et commentées sans quoi l'évaluation ne peut pleinement jouer son rôle.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Les objectifs sont clairement affichés et le cursus adéquatement aménagé en prévoyant les enseignements fondamentaux en droit comme en sciences politiques, économiques et de gestion en n'omettant pas l'histoire et autres apports indispensables à l'acquisition d'une bonne culture générale. Pour autant, l'apparition de profils en troisième année affaiblit la lisibilité du fait d'un télescopage entre parcours et profils : ces derniers en arrivent à faire office de parcours de par une distinction assez nette dans la détermination des unités d'enseignements dites « obligatoires » et celles dites « de parcours » au risque de voir des étudiants ne pas suivre des enseignements fondamentaux tant en droit privé qu'en droit public ; le <i>Profil mixte</i> existe certes mais une licence en <i>Droit</i> demeure par définition mixte dans sa logique de formation préparatoire aux masters distribués en diverses mentions selon les choix opérés et la L3 est censée permettre un début de spécialisation. Le parcours <i>Droit et gestion</i>, atout indéniable se retrouve dès lors noyé dans le seul <i>Profil privatiste</i>, le profil l'emportant sur la notion de parcours, pourtant seule reconnue par les textes en vigueur.</p>
---	---

Environnement de la formation	Le dossier ne contient guère d'éléments sur l'environnement dans lequel évolue la licence. Il est fait état des licences en droit du « Grand Ouest » sans que l'on connaisse précisément son périmètre ni les licences correspondantes susceptibles de présenter quelques singularités de nature à mieux appréhender l'apport spécifique de l'université de Bretagne-Sud ; la seule précision étant l'existence à Rennes 1 d'un autre parcours <i>Droit et gestion</i> . L'information demeure relativement succincte sur l'environnement socio-économique et les partenariats pouvant en découler. Par ailleurs, la licence en droit s'appuie sur le laboratoire Institut de recherches sur les entreprises et administrations (IREA, Equipe d'accueil, EA 4251).
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est bien équilibrée entre enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels (14 enseignants-chercheurs titulaires et 6 enseignants-chercheurs contractuels en poste, 5 enseignants en poste, 17 praticiens auxquels on ajoute 17 autres enseignants vacataires) avec mention réitérée d'une équipe soudée et impliquée. Le pilotage est clairement identifié avec la distinction des directeurs de département, pôle licence, pôle master sans omettre les responsables pédagogiques par année (ou directeurs des études) aisément identifiables pour les étudiants. Le principe d'un comité de pilotage de licence est pertinent ; reste à espérer néanmoins que le processus décisionnel devant franchir les étapes du comité de pilotage, du conseil de département et du conseil de faculté ne soit pas trop lourd selon la nature des mesures à prendre.
Effectifs et résultats	Les effectifs progressent régulièrement (en 2010/2011, 257 étudiants en L1 contre 356 pour l'année 2014-2015 ; en L2, respectivement pour les deux mêmes années, 100 et 185 étudiants ; en L3, 89 et 99 étudiants) sans que cela n'amène de remarques particulières. Le taux de réussite est satisfaisant (de 2010-2011 à 2013-2014, L1, de 43,19% à 39,44% ; L2, de 67% à 62,16% ; L3, de 91,10% à 89,77%) mais on regrette l'absence d'analyse des données chiffrées. Ainsi, par exemple, le taux d'abandons est nettement limité, ce qui n'est pas en soi critiquable, mais un tel constat, rare dans nombre de facultés de droit, aurait mérité dès lors quelques éclaircissements.

Place de la recherche	La licence en <i>Droit</i> s'appuie sur le laboratoire Institut de recherches sur les entreprises et administrations (IREA, EA 4251) rassemblant juristes (droit privé et droit public), économistes et spécialistes en sciences de gestion. Les étudiants de licence sont admis aux conférences organisées par le laboratoire, quoique la participation s'avère faible souligne le dossier. Cette sensibilisation n'en est pas moins à saluer ; on aurait cependant apprécié de disposer de quelques exemples ou éléments concrets (thèmes des conférences, périodicité...)
Place de la professionnalisation	La professionnalisation consiste d'abord en la participation de professionnels à l'enseignement pour une proportion significative au regard de celle des enseignants-chercheurs et enseignants (environ 40%). Ils proviennent des milieux reflétant la diversité des métiers et parcours auxquels destine la formation juridique (métiers en lien avec le service public de la justice, administration publique ; le monde de l'entreprise classique est moins représenté en dépit du parcours <i>Droit et gestion</i>). L'information portant sur les métiers passe par le vecteur du traditionnel forum annuel et le département droit bénéficie du recours possible à une personne ressource (ingénieur conseil relations entreprises du bureau d'aide à l'insertion professionnelle ; on ne sait néanmoins si et dans quelle mesure cette ressource est utilisée). Par ailleurs, il n'existe pas dans la maquette de formation un dispositif de projet professionnel et personnel ou assimilé.
Place des projets et stages	Le stage existe mais hors cursus et l'accompagnement n'est pas assuré au niveau de la composante de formation mais uniquement du bureau d'aide à l'insertion professionnelle au risque d'affaiblir le lien avec la formation. Il serait opportun, comme l'indique justement le dossier, d'intégrer le stage, à tout le moins de découverte, sur l'un des six semestres avec attribution corrélative de crédits. La formation ne comporte pas de projet à l'instar de l'ensemble des facultés de droit : la licence en droit avec sa logique d'acquisition des fondamentaux juridiques n'est, en effet, guère conciliable avec ce type de pédagogie davantage mise en œuvre dans le cycle master.

Place de l'international	<p>Une politique de mobilité internationale est affichée, pilotée par une enseignante identifiée mais il n'existe aucune donnée précise quant aux mobilités entrante et sortante s'agissant précisément de la licence en droit : on ne peut alors apprécier concrètement les effets du dispositif exposé (semaine d'accueil, mise à niveau en français) dont on suppose qu'il concerne l'ensemble des formations de l'université. Pour autant, le dossier fait état d'une faiblesse de la mobilité sortante, au demeurant un constat largement partagé par nombre de facultés de droit.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de recrutement sont classiques, conformes à la réglementation en vigueur. Le dispositif d'orientation active correspond à ce qui se pratique en règle générale avec un taux d'entretien relativement faible sans que cela ne soit propre à l'université de Bretagne-Sud. Le tutorat enseignant demeure une bonne initiative, particulièrement si l'on s'en tient aux tâches énumérées s'y rapportant. En revanche, le dossier ne permet pas de connaître le nombre d'étudiants suivis par tuteur alors même que le dispositif initialement réservé aux redoublants et néo bacheliers a été élargi à l'ensemble des étudiants de licence 1 (il en faudrait connaître précisément la raison). Les modalités de TD (travaux dirigés) de soutien (volume, horaire, contenu...) ne sont pas connues. Et l'interrogation demeure quant à l'objet précis des groupes dits de « remédiation », qui est néanmoins une bonne initiative.</p> <p>Le parcours « Atout réussite » présente un réel intérêt ; dommage que les éléments d'information ne soient pas plus développés : profil et nombre d'étudiants concernés, volumes horaires, résultats obtenus, devenir des étudiants participants.</p> <p>Le Diplôme universitaire (DU) <i>Administration territoriale</i>, succédant à un DU <i>Carrières juridiques</i> est mentionné, sans que l'on comprenne comment il constitue une passerelle ou une aide à la réussite et sans que l'on sache s'il constitue une préparation aux concours de la fonction publique susceptible d'engendrer une concurrence, à tout le moins une interférence avec le <i>Profil publiciste</i> de la L3.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation dispose des outils habituels d'enseignement numérique (plate-forme Moodle, salles équipées, TICE (Techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement) dans l'enseignement des langues, espace numérique de travail...) Les détails manquent quant au nombre d'enseignements concernés par cet usage du numérique et son adaptation plus ou moins variable aux diverses disciplines. Des aménagements spécifiques sont prévus pour les sportifs de haut niveau et les étudiants en situation de handicap (ces derniers faisant l'objet d'une politique de l'université). Si le public de formation continue est bien pris en compte par une adaptabilité de l'emploi du temps et donne lieu à un suivi, il aurait été intéressant d'en donner davantage de détails (demi-année, nombre d'étudiants concernés, difficultés rencontrées...)</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation des étudiants n'est pas présentée, le dossier se limitant à renvoyer à des liens internet pour la connaissance des modalités de contrôle ainsi qu'à la charte des examens. Une explication aurait été bienvenue notamment quant à la combinaison contrôle continu/contrôle terminal, les types d'épreuves et l'organisation des sessions d'examens en n'oubliant pas les modalités de passage.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Il n'est pas délivré d'annexe descriptive au diplôme sans qu'une explication ne soit fournie, l'université s'engageant cependant à combler ce retard dommageable. Un livret est remis aux étudiants, agrémenté de syllabus de chaque enseignement, censés préciser les objectifs, contenus, compétences acquises et modes d'évaluation.</p> <p>Rien n'est prévu pour le suivi proprement dit des acquisitions de compétences.</p>
Suivi des diplômés	<p>Aucune donnée n'existe sur le devenir des étudiants (sauf à mentionner les 80 à 90% de poursuite d'études en master) : il s'agit d'une réelle carence en dépit de l'existence d'un observatoire de l'insertion professionnelle qui s'attelle à la mise en place d'un suivi de cohortes.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il est fait mention de la création d'un conseil de perfectionnement au cours de l'année, composé d'une manière équilibrée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de professionnels, d'étudiants et d'anciens étudiants. L'institution relativement tardive de cette instance ne permet pas d'avoir le recul suffisant sur son fonctionnement et les apports pouvant en résulter pour la formation.</p> <p>L'université s'est dotée d'une procédure d'évaluation par les étudiants de leurs formation et enseignements conduisant à un traitement des questionnaires ; à l'instar de nombre d'universités, la démarche est centralisée par les services de l'université, numérisation à la clé. Pour autant, aucune donnée n'est fournie quant au taux de réponses et de satisfaction et on regrette également la carence d'information quant à l'utilisation des résultats par la composante de formation.</p>
---	---

Observations de l'établissement

Lorient, le 4 juillet 2016

DOSSIER SUIVI PAR :

Cellule d'aide au pilotage
lucie.garnier@univ-ubs.fr
02 97 01 70 66

Jean PEETERS,
Président de l'Université Bretagne
Sud

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département évaluation
des formations et diplômes
Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations de portée générale relatives au rapport transmis par le Comité d'Évaluation du HCERES – Licence DROIT - B2017-EV-0561718N-S3L1170012085-013828-RT

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord nous tenons à remercier le Comité d'Évaluation et les responsables du HCERES pour leur implication et leur participation à l'évaluation de la formation licence Droit.

La lecture du rapport du HCERES ne soulève pas de notre part d'observation de portée générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean PEETERS
Président de
l'Université Bretagne Sud



Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

